



FSU du Val-de-Marne

Bulletin n°139

Mai 2023

Retraites, lycée pro, pacte enseignant : des contre-réformes destructrices à refuser !

Fédération Syndicale Unitaire du 94
EPA, SNASUB, SNEP, SNEPAP, SNES, SNEsup, SNETAP, SNICS, SNPES-PJJ, SNPIEN, SNUAS-FP, SNUITER, SNUEP, SNUipp, SNUPDEN



F.S.U Ile de France
Services publics : des missions au service de l'intérêt général
ANI - Pacte de responsabilité - Réduction des dépenses publiques
STOP! Faites le choix des solidarités, de l'égalité, pas de la fin



Treize journées de mobilisation contre la réforme des retraites autour d'une intersyndicale forte et déterminée. Cela montre bien la volonté des travailleuses et travailleurs de refuser les deux années supplémentaires imposées par un gouvernement qui privilégie une fois encore des principes ultralibéraux aux réformes de justice sociale. Le 6 juin, nous serons de nouveau dans la rue pour affirmer une fois encore notre opposition. Le président et le ministre de l'Éducation nationale continuent, sans écouter les organisations syndicales, de promulguer des réformes qui vont à l'encontre de notre vision d'une école formatrice et émancipatrice, capable de considérer que chaque enfant mérite le meilleur et non une politique du mérite et de l'exclusion. Et que dire du mépris du ministre pour les personnels concernés par la suppression des filières de la voie professionnelle ? La violence institutionnelle dans l'application du pacte enseignant entraîne des choix pédagogiques inappropriés, une faisabilité très incertaine et une surcharge de travail. Cette réforme ne répond ni aux besoins des élèves, ni à l'urgence d'une revalorisation pour toutes et tous.

La FSU94 appelle tous les personnels enseignants à refuser de signer ce pacte qui est l'avant-poste de la fin du statut.

Le mépris de ce gouvernement se développe de plus en plus à travers des actes discriminatoires et des violences policières. La FSU94 dénonce ces démonstrations de force face aux mobilisations sociales et apporte son soutien à toutes les personnes victime de ces actes de violence injustifiées.

Continuons à nous rassembler pour lutter contre les dérives autoritaires et anti démocratiques.

Le 6 juin, soyons nombreuses et nombreux dans la rue pour exiger le retrait de la réforme des retraites !



Cécile Quinson, FSU94

La mairie de Boissy-Saint-Léger méconnaît le droit et le juge des référés libertés, à la demande du SNUTER 94, le lui a rappelé !

Depuis la loi du 6 août 2019, les exécutifs locaux ne cessent de vouloir réduire le droit de grève en demandant à leurs agent-es de se déclarer gréviste dans les 48 heures précédant le jour de grève. En s'appuyant sur cette loi, et au mépris de tout dialogue social au sein de cette petite collectivité, le Directeur Général des Services (DGS) de la ville de Boissy-Saint-Léger, en accord avec le Maire a établi une note de service - suite au dépôt d'un préavis de grève local du SNUTER 94 - qui n'avait qu'un seul but : bâillonner notre syndicat, seul syndicat de la ville ! Comme il n'est pas à un paradoxe près, ce maire soutenait au même moment les mobilisations nationales contre la réforme des retraites.

L'arrivée de cette note peut-elle alors être comprise autrement que comme la volonté de contrer les mobilisations locales en cours dans sa commune, les agent-es manifestant contre une réorganisation du travail les mettant un peu plus en difficulté ? Dans cette note, le DGS demandait à l'ensemble des agents des services de la petite enfance, de la restauration scolaire, de l'animation périscolaire... de se déclarer 48 heures avant la grève et imposait la grève, sous la seule forme d'une journée obligatoire, sans vérifier en amont le fonctionnement des services !

Pire, le DGS voulait que tous les autres agent-es de sa commune se déclarent grévistes 24 heures avant la grève... et qu'ils se positionnent uniquement sur une grève à la journée, alors que la loi donne la possibilité de faire grève une heure, deux heures ou tout autre montant et n'oblige aucun agent à se déclarer gréviste avant. Après une demande de notre syndicat départemental au Maire afin qu'il retire cette note ne reposant que très partiellement sur la loi, et devant le refus de celui-ci de l'annuler, nous avons déposé un référé liberté auprès du Tribunal administratif de Melun pour demander sa suspension. Sans surprise, le Tribunal nous a donné raison et a condamné la Ville de Boissy-Saint-Léger au retrait de sa note et à rembourser les frais de justice à notre syndicat.

Le droit de grève est un droit pour chacune et chacun, vous pouvez compter sur la FSU Territoriale pour le défendre !

Jérôme Thomas et Guillaume Munos, SNUTER-FSU94

Réforme des lycées pro et pacte enseignant : Ne croquons pas la pomme empoisonnée !

Travailler plus, plus tôt, plus tard

Trois jours seulement après les mobilisations massives du 1^{er} mai dernier contre la réforme des retraites, E. Macron se déplaçait à Saintes pour présenter officiellement son plan pour les lycées professionnels, pourtant déjà contesté et combattu depuis l'automne dernier. Au même moment, le rassemblement intersyndical lui rappelait, au son des casseroles, notre opposition ferme à la réforme des retraites. Car il existe bel et bien un lien avec celle des retraites qui vise à nous faire travailler plus tard : injuste et brutale, la réforme des lycées pros porte le projet à peine masqué de mettre de nombreux jeunes au travail plus tôt, dès l'âge de 15 ans. Dans certains secteurs d'activité, la pénurie de main-d'œuvre est à un niveau inédit. Indéniablement, les lois portant sur l'**assurance chômage**, les **retraites**, le **RSA** et sur les **lycées pros** poursuivent toutes l'objectif commun de forcer une grande partie de la population à travailler toujours plus et particulièrement en contrat précaire, mal rémunéré et dévalorisé. Plutôt que d'obliger le patronat à revaloriser les métiers, désertés par des travailleurs-euses qualifiés-es du fait des conditions de travail et des salaires déplorables, le Président et le gouvernement choisissent d'instrumentaliser les parcours scolaires des jeunes des lycées pros au profit des entreprises.

La réforme repose, d'une part, sur le concept dogmatique et réducteur d'une **stricte adéquation entre les filières des LP et les besoins locaux et immédiats des entreprises de proximité** et, d'autre part, sur le postulat idéologique selon lequel **l'entreprise formerait mieux et insérerait mieux qu'une formation scolaire** équilibrée entre savoirs généraux et professionnels. S'opposent donc deux systèmes de référence contradictoires : celui des employeurs qui tirent profit du travail d'un individu et ont donc intérêt à ne reconnaître et à ne rémunérer que les savoirs qu'ils exploitent à un moment donné et en un lieu donné, et celui de l'école de la République qui vise à élever le niveau de qualification et de réflexion critique en formant tout à la fois l'Homme, le travailleur et le citoyen. Entre les deux, le gouvernement assume clairement son choix politique rétrograde : il renonce à sa mission de service public en ne garantissant plus l'accès à une culture émancipatrice pour un tiers des lycéens, les jeunes des milieux populaires qu'il assigne à résidence géographique et sociale.

Mainmise du privé sur le public

Évoquant en avril 2022 le décrochage salarial des enseignants, E. Macron avait déclaré : « *difficile de dire qu'on va mieux payer tout le monde, y compris ceux qui ne sont pas prêts à s'engager et à faire plus d'efforts* ». Et, en effet, comme s'il était communément admis que les enseignant-es ne travaillaient pas assez et avaient du temps de travail en réserve, le pacte enseignant **conditionne des mesures salariales indemnitaires, sans aucun effet sur le calcul de la future pension, à des contreparties**, de la peine supplémentaire, sans se soucier notamment d'**accentuer les inégalités salariales entre les hommes et les femmes**, qui seront moins nombreuses à pouvoir absorber toutes ces heures en plus. Par cette contractualisation, il s'agit non seulement de faire porter aux personnels de l'EN du premier comme du second degré la responsabilité d'assumer les défaillances de l'État mais encore de déployer des réformes **dérégulant le service public d'éducation**, au risque de renforcer et d'institutionnaliser les iniquités territoriales. Cette stratégie est démultipliée pour la voie professionnelle : le pacte composé de 6 briques non sécables y est la pièce maîtresse indispensable au déploiement de la réforme.

Avec une douzaine de mesures introduisant des missions contractuelles définies annuellement, les ministères du Travail et de l'Éducation créent une usine à gaz dont le double objectif est d'attaquer le statut des professeurs et d'assujettir les LP, leurs enseignant-es et leur public aux seuls besoins des entreprises locales : **fermetures des formations jugées peu insérantes** impliquant de vastes plans de reconversions forcées pour les personnels, **collaborations avec France Travail, recrutement par le Proviseur de professeurs associés venus de l'entreprise, dispositif Découverte des métiers destiné aux collégiens** dans l'optique d'un tri social précoce, **création dans chaque LP d'un bureau des entreprises** promoteur de l'apprentissage et du mixage des publics, **dispositif Ambition emploi d'immersion en classe de Te pendant 4 mois après le cursus initial en guise de bac+1** (mais non qualifiant) pour mettre les jeunes sans emploi en stage et/ou en contact avec des recruteurs, **dispositif Tous droits ouverts qui déscolarise les élèves les plus fragiles en externalisant la lutte contre le décrochage scolaire** pour le traiter sous l'angle exclusif de l'employabilité, **épreuves de bac en mars** afin de consacrer le dernier trimestre à 4 semaines supplémentaires de PFMP, **gratifications des stages mais pas des études, remplacements de courte durée** des collègues absents, **enseignements complémentaires** à effectifs réduits pour les élèves envisageant une poursuite d'étude, mais à **moyens constants...** Autant de mesures convergentes tournées vers l'employabilité au rabais qui dessinent une **dangereuse dénaturation du métier de PLP**, un basculement de notre mission d'enseignement vers des **missions d'accompagnement à l'emploi** et qui sacrifient l'avenir des jeunes les plus fragiles sur les plans scolaire, économique et social.

Destruction des statuts

Cerise sur le gâteau, **aucune de ces dispositions** (hormis le bureau des entreprises et les gratifications de stage) **n'est financée spécifiquement**, ce qui signifie que les collègues signataires du pacte amputeraient la DHG pour assurer leurs nouvelles missions et profiteraient des dédoublements, conditionnés au pacte, **au détriment des conditions d'enseignement des collègues non signataires**. Il est donc à craindre que les salles de professeurs ne s'entre-déchirent après la mise en place de ce pacte créant la misère. Pariant cyniquement sur le **déclassement salarial** des personnels qu'il entretient à dessein, le gouvernement utilise le principe retors du pacte comme outil de **sape des statuts** des professeur·es des écoles, des collèges, des lycées généraux, technologiques, professionnels et n'hésite pas à se servir d'un pacte spécial LP comme pierre angulaire de la mise en œuvre de son projet libéral de casse de la voie pro scolaire publique. Nos statuts garantissent un droit à la carrière avec une **grille indiciaire** qui progresse selon l'ancienneté. Substituer à l'évolution de cette grille des indemnités pour des missions supplémentaires, c'est amorcer un **glissement d'une fonction publique de carrière vers une fonction publique d'emploi** qui placera les profs en position de **dépendance voire de soumission vis-à-vis de leur chef·fes**. En outre, si nos statuts définissent nos ORS hebdomadairement, le pacte ouvre la porte à la **flexibilité de notre temps de travail** avec un quota d'heures à assurer dans l'année. **L'autonomie et le pouvoir accrus du chef d'établissement, la logique contractuelle du pacte qui valorise la performance individuelle, met en concurrence les professeurs et détruit les collectifs de travail sont des outils managériaux délétères.**

Le pacte est le cheval de Troie du new management public. Il est aussi le bras armé pour abattre l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, dernier rempart contre l'exclusion sociale et professionnelle et placer les jeunes de milieux défavorisés en apprentissage le plus tôt possible. Comble de la perversité, les personnels signataires contribueraient activement au plan global de démantèlement des LP et de torpillage des statuts : **fermetures de filières, reconversions forcées, transformation de nos métiers, formatage des élèves, déscolarisation des élèves aux difficultés multiples, insertion coûte que coûte des élèves au détriment des poursuites d'étude et, à terme, annualisation des services, destruction des statuts, suppressions de postes.** L'adhésion au pacte dépasse le simple engagement personnel puisque ses effets nuisibles rejailliraient sur l'ensemble de la communauté éducative.

Face à l'extrême toxicité du pacte, la FSU94 appelle solennellement tous les collègues à refuser de le signer, à en boycotter les missions. Sans pacte, pas d'atteinte au statut ! Sans pacte, pas de réforme possible dans la voie pro ! Ne soyons pas complices de ce projet réactionnaire ! C'est le lycée professionnel qu'on assassine ! Pas de patron dans nos lycées pro !

Toutes et tous aux rassemblements le 31 mai devant la DSDEN, le rectorat, le ministère, jour où les textes sur le pacte seront soumis au vote !

Toutes et tous en grève et en manifestation le 6 juin : réforme des retraites et réforme des lycées pros, même combat !

Pas une signature pour le pacte enseignant écoles, collèges, lycées généraux, technologiques, professionnels !



NON À LA REFORME DES RETRAITES

6 JUIN

ON ARRÊTE TOUT POUR GAGNER

ENGAGÉ-ES POUR DE MEILLEURES RETRAITES

F.S.U.